



QUELLES AIDES POUR LES JEUNES ?

<https://laligue04.org/>

Les aides au logement

L'aide personnalisée au logement (APL)

Bénéficiaires : locataires étudiants, salariés ou demandeurs d'emploi

Montant : en fonction du montant du loyer, des revenus du locataire, du type de logement et de sa localisation.

Plus d'infos : www.caf.fr et www.service-public.fr

L'avance Loca-Pass : aide au dépôt de garantie

Nature de l'aide : prêt à 0% pour financer un dépôt de garantie déposé à la signature du bail. Le prêt est remboursable 3 mois après son versement avec des mensualités calculées en fonction de la durée du bail (au moins 20€ par mois).

Bénéficiaires : locataires salariés, jeunes de moins de 30 ans en formation ou demandeurs d'emploi, étudiants salariés.

Montant : 1200€ maximum.

Plus d'infos : www.actionlogement.fr (tapez loca-pass dans le moteur de recherche du site)

Garantie Visale : caution pour les locataires en cas d'impayé

Nature de l'aide : caution gratuite. La majorité des bailleurs exige qu'un tiers se porte garant ou caution pour leur locataire. En cas d'utilisation de la caution pour impayé ou dégradation, les sommes devront être remboursées par le locataire à l'organisme cautionnaire (Action logement).

Bénéficiaires : étudiants, alternants, salariés de 30 ans au plus.

Plus d'infos : www.actionlogement.fr ou www.visale.fr

Aide mobili-jeune

Nature de l'aide : subvention de 10€ à 100€ maximum par mois pendant un an pour son logement.

Bénéficiaires : jeunes de moins de 30 ans en alternance ou contrat d'apprentissage (ou de professionnalisation) avec un salaire égale ou inférieur à 100% du SMIC.

Plus d'infos : www.actionlogement.fr (tapez mobili dans le moteur de recherche du site)

Les bourses étudiantes

La bourse sur critères sociaux (BCS)

Bénéficiaires : étudiant (28 ans maximum) qui rencontre des difficultés matérielles pour poursuivre ses études.

Montant : 6883€ annuels maximum.

L'aide au mérite

Bénéficiaires : étudiant boursier ayant obtenu une mention " très bien " au Baccalauréat.

Montant : entre 900€ et 1800 € selon la situation.

La Bourse Talents

Bénéficiaires : étudiant préparant un concours de la fonction publique.

Montant : 2000€ ou 4000€ (pour les étudiants en classe Prépa Talents)

L'aide à la mobilité internationale

Bénéficiaires : étudiant de 28 ans ou plus souhaitant suivre une formation supérieure à l'étranger ou faire un stage international.

Montant : 3600€ maximum.

L'aide à la mobilité pour l'inscription en Master 1

Bénéficiaires : étudiant boursier venant d'obtenir sa licence qui souhaite s'inscrire en Master 1 dans une autre région.

Montant : 1000€

Plus d'infos : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32456

La bourse Erasmus +

Bénéficiaires : étudiant ou stagiaire en stage ou en poursuite d'étude dans un autres pays européen.

Plus d'infos : www.erasmusplus.fr

QUELLES AIDES POUR LES JEUNES ?

<https://laligue04.org/>

Les aides solidarité et insertion

Le revenu de solidarité active (RSA)

Nature de l'aide : jeunes de plus de 25 ans ou de 18 à 25 ans ayant exercé une activité professionnelle à temps plein pendant au moins 2 ans durant les 3 dernières années. L'aide est accordée sous conditions de ressources.

Plus d'infos : www.caf.fr

La prime d'activité

Nature de l'aide : prime accordée sous conditions de ressources.

Bénéficiaires : salariés ou indépendants de plus de 18 ans.

Montant : à partir de 553€ (pour une personne seule sans enfants).

Plus d'infos : www.caf.fr (un simulateur vous aide à calculer le montant de la prime en fonction de votre situation)

Les aides à l'emploi

Le contrat d'apprentissage jeune

Nature de l'aide : mises en situations professionnelles (stage en entreprise,...) périodes de formation, phases de recherche d'emploi, missions d'utilité sociale (service civique, Epide, Ecole de la 2e chance)... Les éléments décidés dans le contrat constituent un programme de 15 à 20 heures par semaine tout au long du contrat.

Bénéficiaires : jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap) ayant des difficultés à accéder à un emploi durable.

Aide financière : le jeune perçoit une allocation pouvant aller jusqu'à 500€/par mois.

Durée : 1 an renouvelable 6 mois

Plus d'infos : www.1jeune1solution.gouv.fr/contrat-engagement-jeune

Le revenu minimum étudiant (RME)

Pour les étudiants en situation de précarité, certaines communes mettent en place une aide financière. Les conditions d'attribution sont fixées par chaque ville. Les demandes de RME doivent être adressées à la mairie ou au CCAS.

Les aides au transport

Aides aux transports en commun

Carte ZOU : Votre abonnement vous permet d'effectuer les trajets scolaires du quotidien, mais aussi les déplacements de loisirs, y compris en vacances scolaires. Il vous offre un accès illimité sur les bus et trains du réseau régional ZOU ! Accessible au prix de 90€ par an

Aide au permis de conduire

Nature de l'aide : prêt bancaire de 1€ par jour soit un financement de 30€ par mois remboursable sur 20 à 40 mois

Bénéficiaires : jeunes de 16 à 25 ans. Les apprentis d'au moins 18 ans peuvent bénéficier d'une aide de 500€ afin de passer leur permis.

Les aides aux loisirs

Aides à la culture

Pass culture : (www.pass.culture.fr)

Gratuité des musées nationaux : (www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20348)

Carte jeune Européenne (www.cartejeunes.fr)

Aides pour les loisirs

Aide aux séjours vacances des 18-25 ans : L'aide peut couvrir jusqu'à 80% du coût des vacances dans la limite de 250€

Plus d'infos : <https://depart1825.com>

Autres aides

Aides pour les formations BAFA et BAFD ou pour le pass Sport : www.jeunes.gouv.fr et www.sports.gouv.fr

Les municipalités, conseils régionaux et départementaux peuvent proposer des aides à l'emploi, logement, culture, sport loisirs.... Pensez à consulter les sites internet des collectivités.

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 04 EST À VOTRE DISPOSITION POUR VOUS INFORMER ET VOUS AIDER. N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER :

☎ 06.95.86.18.98

☎ 07.83.53.20.61

☎ 07.66.36.01.21



fol04formation@laligue-alpesdusud.org